

I. Identification précise des objectifs de la formation et son adaptation aux élèves

1.1 Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière.

Les formations sont précédées d'une évaluation afin de déterminer le parcours de formation, le volume de leçons de conduites et le coût prévisionnelle de cette dernière :

a) Déroulement et moyens utilisés.

L'élève doit être obligatoirement accompagné d'un parent ou d'un tuteur pour suivre cette évaluation.

Elle commence dans l'auto école, notamment avec l'accueil par son enseignant, l'explication du déroulement de cette dernière afin de rassurer et de mettre à l'aise l'élève, et le contrôle de la vision à 5 m à l'aide sur la présentation classique de l'échelle Monoyer.

Ensuite, l'enseignant emmène l'élève (et l'accompagnateur) dans la voiture (actuellement Peugeot 208) pour une évaluation dynamique d'une durée de 40 à 45 mn.

A la fin de cette dernière, le résultat est expliqué à (aux) l'intéressé (s), une proposition de volume de formation qui pourra être acceptée ou non est proposé et imprimé en double exemplaires pour signature.

Ps : Un exemple de fiche d'évaluation en annexe.

L'enseignant utilise une tablette avec le logiciel Eurêka fournit par Planète Permis comme support pédagogique pour l'évaluation des points suivants.

b) Items évalués :

Cette évaluation portera sur :

- Son expérience de la conduite.

Pour savoir s'il a déjà conduit, combien de temps et sur quels types de routes un véhicule.



- Ses connaissances du véhicule.

Sur le fonctionnement de la direction, de la boîte de vitesse, l’embrayage et le freinage.

- Son attitude à l’égard de l’apprentissage et de la sécurité routière.

Ce qui permet de connaître sa motivation.

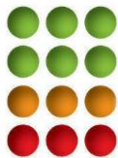
- Son habileté, sa compréhension, sa mémoire, sa perception et son émotivité.

Quelques exercices en zone très calme sont proposés à l’élève afin d’évaluer ces différents points.

c) Information au public.

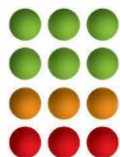
L’information se fait :

- Dans notre auto école auprès de notre secrétariat.
- Par mèl à l’adresse suivante : autoecole.saintex@gmail.com
- Par téléphone au 03.25.56.31.98
- Sur notre site internet : www.autoecole-saintex.com



1.2 Dispositif de garantie financière.

Un dispositif de garantie financière est souscrit auprès de l'assureur April,
Les détails et coordonnées sont disponibles sur la copie du contrat ci-joint.



1.3 PROGRAMME DE FORMATION PREPARATOIRE A LA CATEGORIE DU PERMIS «B »

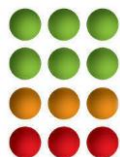
Plusieurs filières sont possibles :

	AAC	« B » traditionnel Boîte manuelle	« B 78 » Boîte automatique	Conduite Supervisée
A partir de :	15 ans	17 ans	17 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	13heures	20h (B) 13h (B78)
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

a) La formation théorique :

Elle porte sur la connaissance de la réglementation concernant la circulation et la conduite d'un véhicule et le comportement du conducteur.

Cette formation pourra être suivie sous forme de cours assurés par un enseignant et sous forme de tests de connaissances avec une correction automatique (un enseignant est toujours présent dans l'auto école pour la gestion de ses tests et répondre aux questions des élèves.



Nous utilisons les boxes Rousseau et ENPC comme supports pédagogiques pour ces cours et test, chaque élève dispose de l'application mobipermis pour répondre aux tests

Celle-ci permet de visualiser la progression thème par thème et de surveiller l'assiduité et l'évolution du candidat.

Elle est utilisée par les élèves sur leur Smartphone, en plus du suivi et de l'efficacité pédagogique de cette application, elle rend indisponible le téléphone et évite l'envoi et la consultation de sms et autres, et permet donc une meilleure concentration.

Une connexion wifi dédiée est mise à disposition. Les élèves qui ne possèdent pas de Smartphone ou dont la batterie est déchargée peuvent utiliser des tablettes mises à disposition.

Pour travailler à distance l'application prépacode payante est proposée aux élèves. Le travail effectué sur cette dernière pourra être visualisé et analysé par les enseignants.

Ps : 3 suivis d'élèves sur mobipermis

b) Les cours thématiques :

Quatre cours de portants sur les grandes thématiques de la sécurité routière assurés par un enseignant doivent obligatoirement être suivis par tous les élèves avant de se présenter à l'examen du permis de conduire.

Afin de permettre à tous nos élèves notamment aux lycéens d'assister à ces thèmes les cours se déroulent les mercredis après midi entre 14h00 et 18h00.

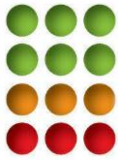
Les thématiques traitées sont les suivantes :

1) Alcool et stupéfiants :

Absorption, effets, éliminations, moyens de contrôles et sanctions.

2) La vitesse :

Facteur d'accident, effets physiques et physiologiques, réglementation et sanctions.



3). Fatigue et vigilance :

Le rythme chrono biologique, l'hypovigilance, les effets, les facteurs et les solutions.

4) Les usagers vulnérables :

Définir les usagers vulnérables, pourquoi ?, attentions particulières, réglementation

Représentation statistique dans les victimes de la route.

c) **La formation pratique :**

1) objectifs :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation. Elles sont traitées en abordant les points suivants : le pourquoi, le comment, les risques, les influences de l'environnement et du mode de vie de l'élève, les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail....

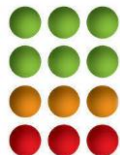
- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

2) déroulement d'une leçon pratique :

L'élève est généralement accueilli dans l'auto école pour sa leçon de conduite.

En effet pour une meilleure efficacité de la leçon, la prise en charge à domicile de l'élève est à titre exceptionnelle et si la distance n'excède pas 4 km.

Cela évite de jouer le taxi pour les élèves qui devraient aller le chercher et le redéposer.

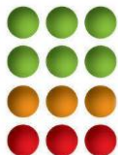


Ensuite la leçon commence dans le véhicule par une synthèse du déroulement du précédent cours, suivi de la définition et présentation des objectifs.

L'enseignant utilise comme support pédagogique une tablette équipée du logiciel Eurêka au cours du parcours de formation pratique.

Après cette phase d'une durée de près de 5 minutes, 45 minutes de conduites effectives commencent pour les réalisations des objectifs prédéfinis dans des lieux adaptés au niveau et aux objectifs de l'élève.

Enfin, l'enseignant et l'élève font le bilan avec les commentaires pédagogiques et la validation des objectifs sur le livret d'apprentissage durant les 5 à 10 dernières minutes.



1.4 Les horaires des cours théoriques et des grands thèmes de la sécurité routière.

Les tests code avec un support média se dérouleront : du lundi au vendredi de 14h à 18h.

Les cours de code prodigués par un enseignant seront assurés : lundi au vendredi de 18h à 19h.

Les 4 thèmes seront numérotés de 1 à 4, et seront dispensés les samedis matins dans un ordre différent décrit dans le tableau ci-dessous.

1 Alcool et stupéfiants : 2 La vitesse : 3 Fatigue et vigilance et 4 Les usagers vulnérables.

	1 ^{er} mercredi du mois	4 ^{ème} mercredi
09h00	1	4
10h00	2	1
11h00	3	2
12h00	4	3



II. Adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux élèves.

2.1 Proposition détaillée, chiffrée des formations.

Après l'évaluation un contrat (exemplaires ci-joint) est imprimé en deux exemplaires et signé par le responsable de l'établissement et l'élève (et son responsable légal et/ou accompagnateur, s'il s'agit de mineur et/ou d'une conduite accompagnée ou supervisée).

2.2 Déroulement des examens au permis de conduire.

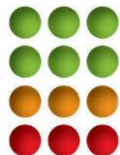
- Examen théorique :

Nous accompagnons les élèves pour leur inscription à l'examen théorique en ligne auprès des différents prestataires présents dans notre ville. En fonction des dates proposées et des lieux de localisation des prestataires, l'élève s'inscrit directement auprès de ce dernier, ou nous l'assistons pour cette démarche, ce qui est le plus courant dans notre établissement. Une convocation à l'examen est imprimée et lui est remise en main propre, nous lui réitérons le fait de bien se munir d'une pièce d'identité.

- Examen théorique non francophone

Des sessions sont mises en place sur demande et en fonction du nombre de candidats dans une des villes sous la responsabilité de notre délégué à la sécurité routière. Ces séances se déroulent généralement à Chaumont, à Troyes ou à Saint Dizier. La liste des interprètes assermentés est communiquée aux candidats étrangers. Nous assistons également les candidats pour le paiement de la redevance de l'épreuve théorique en ligne, nous leur imprimons l'attestation de paiement et la convocation avec le lieu et l'horaire de l'examen.

- Examen pratique.



Le déroulement de l'examen pratique est expliqué au futur candidat, on lui explique ce que les inspecteurs attendent de lui le jour de l'épreuve.

Tout d'abord, des examens blancs sont réalisés et commentés en leçon de conduite, et le bilan des compétences de l'épreuve de circulation est expliqué.

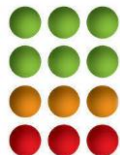
Ensuite, une convocation avec le lieu l'heure est remise au candidat en main propre pour son examen. Sur cette dernière est rappelé de ne pas oublier d'apporter une pièce d'identité recevable.

Un enseignant ou un stagiaire est toujours présents lors du déroulement l'examen pratique.

Enfin, dès obtention des résultats un bilan réussite ou échec est expliqué verbalement à l'élève et aux parents. Comme le certificat d'examen au permis de conduire est souvent imprimé dans nos locaux, nous en profitons pour lui offrir le disque jeune conducteur, lui souhaiter bonne route et surtout donner les derniers conseils au nouveau conducteur.

2.3 Règlement intérieur.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité



AUTO-ECOLE & CENTRE DE RECUPERATION DE POINTS CER Saint-Ex

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit se conformer aux instructions particulières données par les enseignants en ce qui concerne les règles de sécurité.

Sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement, l'élève doit respecter les normes élémentaires d'hygiène.

Sont particulièrement visés : l'interdiction de vapoter, fumer, cracher.

Article 2 : Consignes de sécurité

En cas d'incendie l'élève doit se référer aux consignes affichées.

D'une manière générale, en cas d'incendie ou d'ordre d'évacuation des locaux, chacun se conformera aux directives qui seront données par le responsable désigné.

Il est interdit d'introduire, de distribuer ou de consommer des stupéfiants ou de l'alcool sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Il est également interdit de pénétrer ou demeurer sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool.

Il est également interdit de fumer, vapoter sur les lieux de formation et à bord des véhicules destinés à l'enseignement.

Article 3 : Accès aux locaux

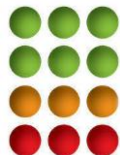
Horaires et jours d'ouverture ordinaires de l'établissement * :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	Horaires					
Formation théorique	14h – 18h	14h – 18h	14h – 18h	14h – 18h	14h – 18h	
Cours thématiques						10h – 13h
Cours pratiques	9h - 19h*	9h - 19h*	9h - 19h*	9h - 19h*	9h - 19h*	9h – 13h*
* Avec interruption						

* En cas de modifications : affichage des horaires exceptionnels dans l'établissement ou sur tout autre support accessible.

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Cours théoriques :



AUTO-ECOLE & CENTRE DE RECUPERATION DE POINTS CER Saint-Ex

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes:

- 1-Alcool et stupéfiants : Absorption, effets, éliminations, moyens de contrôles et sanctions.
- 2 - La vitesse : Facteur d'accident, effets physiques et physiologiques, réglementation et sanctions.
- 3-Fatigue et vigilance : Le rythme chrono biologique, l'hypovigilance, les effets, les facteurs et les solutions.
- 4- Les usagers vulnérables : Définir les usagers vulnérables, pourquoi ?, attentions particulières, réglementation et représentation statistique dans les victimes de la route.

Modalités de réservation et d'annulation des leçons de conduite du fait de l'élève :

Les réservations des leçons de conduite peuvent être effectuées directement au secrétariat, auprès de l'enseignant ou par téléphone.

Les annulations doivent être effectuées 48h avant.

Pas de délai en cas de maladie ou d'accident sur justificatif médical.

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures adaptées (talons haut et tongs interdits), vêtements permettant une aisance de mouvement et ne gênant pas la prise d'information en conformité avec les prescriptions du code de la route (article R412-6).

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

L'utilisation du matériel pédagogique est exclusivement réservée à l'activité de formation et uniquement sur les lieux de formation.

L'élève s'engage à conserver en bon état le matériel qui lui est confié et à signaler toute anomalie détectée au personnel de l'établissement.

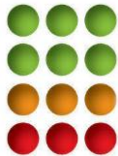
Article 7 : Lieux de rdv pour les leçons de conduite

Le rdv à domicile est possible que pour Saint Dizier, Bettancourt et Chancénay, sauf cas particulier.

Article 8 : Comportement des élèves

Tout comportement visant au non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et au bon déroulement des formations est proscrit sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

Sont particulièrement visés les comportements à caractère agressif, violent, homophobe, sexiste, raciste.



AUTO-ECOLE & CENTRE DE RECUPERATION DE POINTS CER Saint-Ex

Ces règles élémentaires sont également applicables au personnel enseignant ou administratif, aux autres élèves ou toute personne présente sur les lieux de formation, à bord des véhicules destinés à l'enseignement en leçon de conduite et lors des examens pratiques.

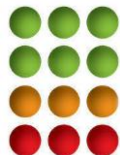
Article 9 : Sanctions disciplinaires

Les sanctions applicables peuvent aller de l'avertissement oral l'exclusion définitive de l'intéressé.

Au cas échéant l'établissement se réserve la possibilité de rendre compte des sanctions disciplinaires prise à l'encontre de l'élève aux tiers tels que définis dans le contrat de formation.

En cas de contestation des mesures prises par l'établissement, l'élève peut saisir le médiateur de la consommation dont relève l'établissement.

Fait à..... Le
directeur.....



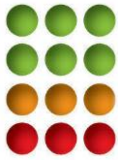
2.4 Traçabilité de l'assiduité et suivi pédagogique de l'élève

Tout cours, leçon et thème suivis sont enregistrés informatiquement notamment via notre logiciel Rapido.

Les horaires de présences ainsi que le détail des cours théoriques ou pratiques suivis apparaissent dans le dossier de l'élève.

Le suivi de la conduite est assuré avec le support pédagogique Eurêka, véritable fiche de suivi dématérialisée.

Il est conforme au REMC et intègre les 4 compétences globales et les 30 compétences associées.



III Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de la formation.

3.1 Parcours de formation

Différents parcours de formation :

- code uniquement
- code +conduite
- AAC à 15 ans, conduite après obtention de l'épreuve théorique
- AAC à partir de 15 ans code et conduite en même temps
- Conduite supervisée essentiellement après un échec à l'examen pratique.

3.2 Utilisation systématique du livret d'apprentissage

Chaque élève se voit remettre un livret d'apprentissage dès son inscription.

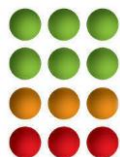
Il doit être en sa possession à toutes les heures de conduites afin de lui permettre de suivre son évolution durant son cursus d'apprentissage.

Ce suivi est également suivi de façon plus détaillé sur notre logiciel Eurêka.

3.3 Moyens pédagogiques

Supports pédagogiques suivants :

Une grande salle de code équipée d'un grand téléviseur avec box Rousseau et ENPC, une application mobipermis pour le suivi des tests effectués et des tablettes mises à disposition des élèves.



Pour l'apprentissage à la maison les élèves disposent d'un livre de code et d'un site (payant) prépacode en ligne.

Véhicules:

L'auto école dispose de 4 voitures mécaniques de marque Peugeot dont une automatique.

IV Qualification professionnelle

Equipe pédagogique :

L'équipe pédagogique est composée de 3 enseignants à temps plein (dont le directeur pédagogique) et de deux enseignants à temps partiel. (Voir tableau)

Formation continue :

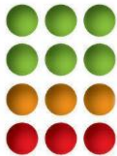
Des formations seront mises en places avec notre partenaire formation l'ANPER.

V. Conditions d'information sur l'offre de la formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus.

Le secrétariat accueil et explique dans nos locaux à tous les clients potentiels les tenants et aboutissants de toutes les formations.

En effet on ne se contente pas de donner les tarifs, mais un questionnaire oral est opéré afin de déterminer les besoins de chaque futur élève et de l'orienter sur le formule la plus adaptée à son cas.

1. Notre établissement valorise et encourage la filière conduite accompagnée et la conduite supervisée en expliquant leurs avantages et intérêts. Qui sont l'économie au niveau du coût, une formule d'apprentissage plus sûre au niveau sécuritaire et durée permis probatoire plus courte pour l'AAC.



2. Des affiches sont présentes sur notre vitrine, des dépliants tels que « les 5 grands avantages de la conduite accompagnée » sont mises à disposition dans notre établissement et notre site reprend les avantages de ces filières.

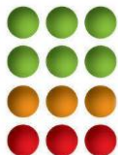
3. Tous nos candidats à l'examen pratique sont accompagnés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière ou par un stagiaire en formation préparatoire au titre professionnel d'enseignant.

4. Un bilan annuel sur le taux de réussite par filière et le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première présentation est à votre disposition sur simple demande.

VI. Prise en compte des appréciations rendues par les élèves

Un questionnaire portant sur :

- la qualité de l'accueil et des informations
- Moyens et équipe pédagogique
-



AUTO-ECOLE & CENTRE DE RECUPERATION DE POINTS
CER Saint-Ex

Notre équipe est à votre service.

Prénoms	Autorisation d'enseigner n°	Fonction
Hassan. A	A0205200630	Directeur pédagogique et référents clients et handicaps
Cynthia. S	A1405200030	Enseignante de la conduite et référentes clients et handicaps
Amandine. S		Secrétaire
Melissa. D	A0305100980	Enseignante de la conduite
Redwane. K	A2405200010	Enseignant de la conduite
Quentin. M	A2505200030	Enseignant de la conduite